

SUNDEP INFOS

LA BREVE DU SYNDICAT SOLIDAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Une rentrée en éclipse une autre et, cette fois, elle aura un petit goût de dernière: septembre 2026 sera l'ultime rentrée scolaire des années Macron. Après bientôt dix ans de réformes, de « chocs », de pactes, d'évaluations et autres promesses d'attractivité, le ministère nous annonce désormais le temps de la « consolidation ». Rue de Grenelle, vive "l'auto-satisfait": davantage de postes pourvus, donc une crise du recrutement qui serait enfin en voie d'être endiguée ? Au SUNDEP, on va garder les lunettes de Soleil à portée de main : une embellie statistique peut parfois masquer encore quelques zones d'ombre. En cette rentrée placée sous le signe de l'éclipse, attendons donc de voir ce qui réapparaîtra vraiment une fois la lumière revenue.

Rester vigilant.es...dès les débuts d'année...

Professeur.e principal.e : une fonction volontaire !

La fonction de PP ne peut pas être imposée : elle est attribuée pour l'année scolaire **sur la base du volontariat**. L'ISOF ne justifie pas non plus que toutes sortes de tâches supplémentaires soient imposées au/à la PP.

Heures de vie de classe : pas de travail gratuit !

Les 10 heures annuelles de vie de classe sont organisées sous la responsabilité du/de la PP, mais celui/celle-ci **n'a pas à toutes les animer**. Elles peuvent être prises en charge par d'autres personnels. Et lorsqu'une HVC est effectuée **en plus du service**, elle doit être rémunérée en HSE.

Des difficultés dans votre établissement ? **N'hésitez pas à interroger un.e militant.e du SUNDEP** : dans les académies, nous rappelons régulièrement ces règles en début d'année.

La dernière rentrée

Septembre 2026 sera la dernière rentrée scolaire du second quinquennat d'Emmanuel Macron. L'occasion de regarder dans le rétroviseur : qu'est devenue l'École depuis 2017 ?

Réforme du lycée et du baccalauréat, Parcoursup et sélection accrue à l'entrée dans le supérieur, évaluations standardisées, « choc des savoirs », autonomie renforcée des établissements, poids grandissant des chefs d'établissement, individualisation des parcours, promotion du mérite et de « l'égalité des chances » : année après année, les réformes se sont succédées et ont profondément transformé le système éducatif. Dans le même temps, les enseignant.es ont vu leur pouvoir d'achat s'éroder, leurs missions se multiplier et leur liberté pédagogique régulièrement questionnée. Les difficultés de recrutement, la contractualisation croissante et le recours aux personnels précaires sont devenus des symptômes durables d'un métier que les gouvernements successifs promettent pourtant de rendre plus « attractif ».

L'École s'est aussi davantage ouverte aux logiques de concurrence : concurrence entre élèves, entre établissements, entre formations, tandis que Parcoursup a installé toujours

Quand les parents dérapent...l'élève trinque... !

Depuis cet été, un nouveau décret permet de changer d'école ou d'établissement un.e élève lorsque le comportement de l'un de ses parents perturbe gravement son fonctionnement ou fait peser un risque sur la sécurité ou la santé d'un membre de la communauté éducative.

Sur le papier, l'objectif est difficilement contestable : mieux protéger les personnels confrontés à des parents agressifs, menaçants, voire violents. Les enseignant.es et personnels savent combien certaines relations avec les familles peuvent parfois devenir difficiles et combien l'institution peine encore trop souvent à les protéger.

Mais la réponse choisie pose une drôle de question : qui sanctionne-t-on finalement ? Car ce n'est pas le parent à l'origine des faits qui devra changer d'établissement... mais son enfant. Un.e élève qui peut donc se retrouver éloigné.e de son école, de ses camarades et de ses enseignant.es pour des actes dont il ou elle n'est en rien responsable. Et surtout, cette mesure règle-t-elle vraiment le problème ou ne fait-elle que le déplacer vers un autre établissement ?

Protéger les personnels est indispensable. Mais fallait-il pour cela déplacer l'enfant ? Ne faudrait-il pas plutôt renforcer les réponses apportées directement aux adultes responsables des menaces, insultes ou violences ? Dans le privé sous contrat, où les mesures prises pour le public sont souvent transposées peu de temps après, il faudra suivre les suites données à ce décret... et voir aussi s'il peut, à la marge, favoriser certains transferts d'élèves vers le privé.

Au SUNDEP Solidaires, nous revendiquons une véritable protection des personnels face aux menaces et agressions. Mais celle-ci ne peut pas se construire au détriment des droits des élèves : aux adultes la responsabilité de leurs actes, à l'institution celle de protéger à la fois personnels et enfants.

Le nombre du mois : 4032

C'est le nombre de postes d'enseignant.es supprimés avec le budget 2026. Dans le même temps, l'Éducation nationale continue de financer des start-up et plateformes éducatives privées, parfois à coups de dizaines de milliers d'euros, auxquels s'ajoutent ensuite les abonnements payés par les établissements ou les collectivités.

Des moyens publics pour supprimer des postes... et financer l'externalisation numérique de certaines missions pédagogiques ? Au SUNDEP, nous continuons de penser que le premier investissement pour l'École reste encore celui fait dans ses personnels.

Dates à retenir : du 3 au 10 décembre prochains

C'est durant cette période que se dérouleront les élections professionnelles dans l'Enseignement privé sous contrat. Elles permettront d'élire vos représentant.es au niveau national au **CCMMEP** et dans les académies au sein des **CCMA et CCMI**.

Ces instances sont essentielles : elles permettent aux organisations syndicales de porter les revendications des enseignant.es auprès du ministère et des rectorats et de défendre les situations individuelles et collectives.

En 2026, le vote sera de nouveau entièrement électronique. Quelques clics donc... mais des voix qui comptent pour quatre ans !

Votez et faites voter SUNDEP Solidaires !

plus tôt le tri et la sélection dans les parcours scolaires.

Dans l'enseignement privé sous contrat, l'affaire Bétharram aura enfin remis sur le devant de la scène une question longtemps laissée de côté : celle du contrôle des établissements largement financés sur fonds publics. À l'heure où Édouard Geffray promet une rentrée sans nouvelle réforme structurelle, mais consacrée à leur « consolidation », le mot est révélateur. En presque dix ans, l'École n'a pas seulement été réformée. Elle a progressivement changé de logique.



RENTÉE DES CLASSES

